



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Cabinet

Bureau de la sécurité intérieure
Pôle prévention de la délinquance et
de la radicalisation
Affaire suivie par Valérie SARKISSIAN
04 50 33 60 13
pref-fipd74@haute-savoie.gouv.fr

A Annecy, le **10 JAN. 2018**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
Appel à projets 2018

PJ : - annexe : tableau récapitulatif des actions

Cette circulaire est transmise uniquement **par courrier électronique**. Elle vise à vous informer des modalités pratiques sur l'éligibilité des dossiers de demandes de subventions et sur les conditions d'attribution de cette dotation.

Date limite de dépôt des dossiers (formulaire Cerfa n°12156*05 + documents annexes) : lundi 19 février 2018 (par télétransmission uniquement)

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a pour objet d'apporter un soutien financier de l'État aux collectivités territoriales, aux associations, aux organismes HLM, aux opérateurs de transports et aux établissements publics.

L'emploi du FIPD en 2018 doit permettre la mise en œuvre locale des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 déclinée dans le plan départemental du 15 décembre 2015.

1 - Financement des actions correspondant à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

→ Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

<https://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Strategie-nationale/Programme-d-actions-a-l-intention-des-jeunes-exposes-a-la-delinquance>

Les actions financées s'adressent aux jeunes les plus exposés à la délinquance, notamment repérés dans le cadre du groupe opérationnel des CLSPD ou des CISPD. Elles visent à éviter le basculement et l'enracinement dans la délinquance en proposant aux jeunes concernés des parcours personnalisés d'insertion sociale et professionnelle. À ce titre, les subventions allouées aux actions de prévention de la récidive et particulièrement en matière d'insertion professionnelle seront développées.

→ Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

<https://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Strategie-nationale/Programme-d-actions-pour-ameliorer-la-prevention-des-violences-faites-aux-femmes>

Les actions financées doivent s'inscrire dans les objectifs du 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) et notamment la sécurisation et le renforcement des dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits. Les actions visant à renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants, et à déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalisent la culture des violences et du viol doivent être développées.

Un soutien financier sera aussi apporté aux organismes et aux associations qui cherchent à améliorer le sort des victimes par la mise en place de mesures individualisées adaptées à leurs besoins.

2 - Modalités pratiques :

Le soutien financier du FIPD se concentrera sur les dispositifs apparaissant comme pertinents ou les actions répondant à des critères d'efficacité démontrée.

Le tableau, annexé à la présente circulaire récapitule, pour chaque orientation, les informations qui vous permettront de répondre au présent appel à projets. J'appelle votre attention sur les dates limites de transmission des dossiers.

Je vous invite donc à inscrire vos propositions d'actions dans le respect des priorités nationales établies, et à transmettre vos dossiers de demandes de subventions par télétransmission à l'adresse suivante, au plus tard **le lundi 19 février 2018 : pref-fipd74@haute-savoie.gouv.fr**.

Le pôle prévention de la délinquance et de la radicalisation se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations au 04.50.33.60.13 /61.10.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet,



Aurélien LEBOURGEOIS

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone 04 50 33 60 00 fax :04 50 52 90 05
www.haute-savoie.gouv.fr

Destinataires :

- X Monsieur le président du conseil départemental ;
- X Mesdames et messieurs les maires des communes classées en ZSP ;
- X Mesdames et messieurs les maires des communes concernées par la politique de la ville ;
- X Mesdames et messieurs les maires des autres communes ;
- X Mesdames et messieurs les présidents des EPCI disposant de compétences en matière de prévention de la délinquance ;
- X Monsieur le président du CISPD d'Annemasse - Les Voirons agglomération ;
- X Monsieur le président du CISPD du bassin de Thonon-les-Bains ;
- X Monsieur le président du CLSPD d'Annecy ;
- X Monsieur le président du CLSPD Rumilly ;
- X Monsieur le président du CLSPD de Marnaz ;
- X Monsieur le président du CLSPD de Passy ;
- X Monsieur le président du CLSPD de Sallanches ;
- X Monsieur le président du CLSPD de Scionzier ;
- X Monsieur le président du CLSPD de Cluses ;
- X Monsieur le président du CLSPD de la Roche-sur-Foron ;
- X Monsieur le président du CLSPD de Saint-Julien-en-Genevois ;
- X Monsieur le président du CLSPD de Chamonix-Mont-Blanc ;
- X Monsieur le président du CISPD de la communauté de communes « Faucigny Glières » ;
- X Mesdames et Messieurs les présidents des associations ayant bénéficié d'une subvention FIPD en 2017 ;
- X Mesdames et messieurs les bailleurs sociaux ;
- X Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;
- X Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains
- X Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville,
- X Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois,
- X Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Haute-Savoie ;
- X Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique ;
- X Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ;
- X Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale ;
- X Madame la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité sous couvert de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale ;
- X Madame la déléguée du préfet à la politique de la ville ;
- X Monsieur le directeur territorial de la protection judiciaire de jeunesse des Savoie ;
- X Monsieur le directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Savoie ;
- X Monsieur le directeur de la maison d'arrêt de Bonneville.

Pour information

- X Madame la procureure de la République près le TGI d'Annecy ;
- X Monsieur le procureur de la République près le TGI de Bonneville ;
- X Monsieur le procureur de la République près le TGI de Thonon-les-Bains.